

M. MALLETTE: Avant que vous passiez au vœu n° 1, j'aimerais discuter l'opinion de ces messieurs sur le comité consultatif. Allons-nous avoir les témoignages du ministère des Finances sur ce qu'il a à dire à cet égard?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons avoir des témoignages sur ce point.

M. MALLETTE: Avez-vous l'intention de citer certains fonctionnaires pour rendre témoignage sur la question?

Le PRÉSIDENT: M. Finlayson va venir devant le Comité, ainsi que MM. Gullett et Ronson, lorsque ce sera nécessaire. M. Clark viendra aussi de temps à autre.

*M. McCann:*

D. Je voudrais appeler l'attention du monsieur qui a préparé ce mémoire sur un passage, au haut de la page 5, qui dit: "Chaque année le Parlement doit voter une somme d'argent pour fins de pension et, de ce fait, il semblerait malaisé, pour ne pas dire impossible, aux citoyens canadiens de croire que la pension n'est pas payée par l'Etat exclusivement." Ceux qui connaissent la procédure gouvernementale savent qu'il n'en est pas ainsi. Toute somme, pour toute fin, doit être votée chaque année. Que l'argent serve ou non au maintien de l'administration, on ne peut le voter autrement que de cette manière, chaque année.

M. MALLETTE: On se plaint de ce que bien des gens croient que l'Etat est le seul contributeur du fonds de pension. Est-ce cela?

M. WHITMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que ce sentiment soit motivé. Toutes les circulaires envoyées par la Commission du service civil pour annoncer une vacance,—je viens justement d'en recevoir,—déclarent que pendant toute la durée de l'emploi, on déduira 5 p. 100 du traitement.

M. WHITMORE: Cela a été inséré à notre demande, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Il n'est que juste de l'indiquer, car le postulant sait alors à quoi s'attendre.

M. ANDERSON: Cela indique une sensibilité exagérée de la part des fonctionnaires. Sûrement tout le monde sait que les fonctionnaires contribuent aussi bien que l'Etat. Je crois que vous êtes trop sensibles.

M. BEAUCHAMP: Non, monsieur. Le budget, tel qu'il est, indique simplement la somme représentant la contribution de l'Etat, et il n'y a rien pour montrer que les fonctionnaires fournissent quoi que ce soit. Cela explique probablement pourquoi un député, il y a quelques années, affirmait ceci à la Chambre:

Nous avons aussi à envisager un autre problème: je parle de la dette du pays relativement aux pensions. Je me suis souvent demandé pourquoi chaque personne travaillant pour l'Etat aurait droit à une pension. Tôt ou tard il faudra régler cette question de pensions. Je crois que nous exagérons.

Cela s'est dit sur le parquet de la Chambre par un député de sept ou huit ans d'expérience. La déclaration fut claironnée dans tout le pays par les journaux et la Presse Canadienne, et répandit certainement dans le public cette fausse idée concernant le fonctionnement du fonds de pension.

Le PRÉSIDENT: Je crains que nous gaspillions notre temps en attachant trop d'importance à une affirmation de ce genre.

M. ANDERSON: Je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux renoncer à cette clause. C'est une interprétation très fautive. Cela ne fait pas de bien au service civil, de présenter les choses de cette manière. Je dis cela en toute sympathie pour les fonctionnaires. Je n'ai rien du tout contre eux. Mais je crois, avec tout le respect qui leur est dû, que ce mémoire est très inopportun. Ils sont trop susceptibles.

M. MALLETTE: Il y a quelque raison pour cela.